VILLE DE
BOLBEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260605-RH2026-15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 11/06/2026

RH 2026/15

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : …… 21
Nbre d'excusés avec pouvoir :… 11
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nbre d'absent : …….. 0
Nombre de votants : ……... 28

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mmes Isabelle GERVAIS, Mme Ghislaine FERCOQ, Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Elfie THIBAULT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mme Linda HOCDÉ, MM. Florian COURRAEY, Philippe BEAUFILS, Jean-Marc ORAIN, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- M. COURRAEY avait donné procuration à M. HEBERT
- M. BEAUFILS avait donné procuration à M. LE SAUX
- M. ORAIN avait donné procuration à Mme FERCOQ
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à Mme COUBRAY
- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné pouvoir à Mme DEMOL
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :
- M. David DUHAMEL

– – – – –

TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS
MODIFICATION N° 1

– – – – –

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport ;

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU l'avis du Comité Social Technique du 18 mai 2026,

.../...

❖ DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Afin de répondre au besoin du Centre Social, il est proposé de créer le poste suivant à compter du 4 octobre 2026 :

Animateur Numérique *Adjoint d'animation*	+1TC

❖ DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant, d'une part, les besoins du service et, d'autre part, les départs en retraite normales et invalidité de deux agents, il convient de modifier les postes de la manière suivante :

- Service Logistique Voirie et Garage au 01/07/2026

Agent de Maintenance *Adjoint Technique ppl 2cl*	-1TC	Agent de Maintenance *Adjoint Technique*	+1TC

- Service Cimetières et Propreté au 01/07/2026

Gardien et agent d'accueil de cimetières *Adjoint Technique ppl 1cl*	-1TC	Agent d'entretien de cimetières *Adjoint Technique ppl 2cl*	+1TC

- Service Patrimoine, Maintenance au 01/10/2026

Dans le but d'élargir le recrutement, le poste est ouvert sur plusieurs grades ; ceux non retenus à l'issue de la procédure seront ensuite supprimés.

Agent polyvalent du service Maintenance *Adjoint Technique*	-1TC	Agent polyvalent du service Maintenance *Adjoint Technique* *Adjoint Technique ppl 2cl* *Adjoint Technique ppl 1cl* *Agent de Maîtrise* *Agent de Maîtrise ppl*	+1TC

…/…

❖ **DIRECTION ENFANCE SPORT ASSOCIATIONS**

Considérant la réussite au concours d'un agent et les besoins du service, il convient de modifier le poste de la manière suivante au 01/07/2026 :

Assistante administrative *Adjoint Administratif ppl 1cl*	-1TNC (17.5h/sem)	Assistante administrative *Rédacteur*	+1TNC (17.5h/sem)

VU le projet de délibération DESA 2026/4 concernant l'ouverture des accueils périscolaires du soir jusqu'à 18h à compter du 01/09/2026,

Il convient donc de modifier les postes annualisés suivants du service Loisirs Enfance :

Animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	-8TNC (3h09mn/sem)	Animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	+10TNC (4h44mn/sem)
Animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	-2TNC (3h56mn/sem)	Animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	+2TNC (5h31mn/sem)

Cette modification d'horaires nécessite également d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de 3 agents permanents :

Animateur Loisirs Enfance *Adjoint d'Animation*	-1TNC (24h42mn/sem)	Animateur Loisirs Enfance *Adjoint d'Animation*	+1TNC (26h16mn/sem)
Animateur Loisirs Enfance *Adjoint d'Animation*	-1TNC (33h33mn/sem)	Animateur Loisirs Enfance *Adjoint d'Animation*	+1TNC (34h58mn/sem)
Animateur Loisirs Enfance *Adjoint d'Animation*	-1TNC (23h55mn/sem)	Animateur Loisirs Enfance *Adjoint d'Animation*	+1TNC (25h29mn/sem)
Surveillant de restauration *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	-1TNC (6h18mn/sem)	Surveillant de restauration et animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	+1TNC (15h45mn/sem)
Animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	-1TNC (3h09mn/sem)		
Animateur périscolaire *Adjoint d'Animation ppl 2cl*	-1TNC (4h43mn/sem)		

…/…

Dans le cadre du plan vigipirate, il convient de créer en sus un poste d'animateur périscolaire saisonnier sur le grade d'Adjoint d'Animation ppl 2cl à temps non complet (4h44mn/sem).

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, dans l'hypothèse où les vacances d'emplois ne seraient pas pourvues par des fonctionnaires titulaires ou stagiaires, conformément aux conditions fixées aux articles L.332-8 2°, L.332-8 5°, ou L.332-14 du code général de la fonction publique.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs.

IMPUTATION BUDGETAIRE
Budget Primitif de l'exercice 2026
Chapitre 012

Mmes HUAULT, MOREL et MM. RICHARD, POTIER
du groupe « Rassemblement National » ne prennent pas part au vote

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ